

Séance ordinaire du 3 mai 2021

**Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 3 mai 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy. La séance ordinaire se déroule à huis clos étant donné l'état d'urgence déclaré face à la pandémie.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 02 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-05-092

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Dépôt – Liste des correspondances
 - 4.2 Mandat – Représentant au sein d'Archives Lanaudière
 - 4.3 Mandat – Achat d'une parcelle de terrain rang York ouest
 - 4.4 Mandat – Contrat de la directrice générale
 - 4.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 673-21 amendant le règlement n° 657-20 sur la gestion contractuelle
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d'avril 2021
 - 7.2 Octroi – Contrat de réfection chemin St-André
 - 7.3 Embauche – Employés surnuméraires aux travaux publics
 - 7.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 674-21 amendant le règlement n° 511-10 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité et d'abroger tous les autres règlements traitant du même sujet
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 9.1 Journée contre l'homophobie et la transphobie
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'avril 2021
 - 10.2 Dérogation mineure – 653 chemin St-Edmond, lots 5 120 040 et 5 120 039

10.3 Adoption – Premier projet de règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement

11 : LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'avril 2021

11.2 Achat – Radio portatif camp de jour

11.3 Embauche – Animateurs (rices) au camp de jour

11.4 Renouvellement – Loisirs sports Lanaudière

11.5 Octroi – Engazonnement du terrain du Skatepark

12 : DIVERS

13 : PÉRIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-05-093

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2021 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois d'avril 2021.

4.2 Mandat – Représentant au sein d'Archives Lanaudière

2021-05-094

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil nomme madame la conseillère Anna Adam comme représentante de la municipalité au sein de la Corporation du Centre régional d'archives de Lanaudière inc.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

4.3 Mandat – Achat d'une parcelle de terrain rang York ouest

ATTENDU QUE les compteurs d'eau utilisés pour déterminer le volume d'eau fourni aux résidents de Saint-Viateur sont des équipements appartenant à la municipalité de Saint-Cuthbert et n'atteignent pas la précision nécessaire pour une telle fonction;

ATTENDU QUE la municipalité désire, à long terme, se doter de ses propres compteurs d'eau afin de déterminer le volume d'eau exact fourni à la municipalité de Saint-Cuthbert;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la confirmation du financement dans le cadre du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) sous-volet 1.1 pour la réfection de la conduite d'eau potable sous le rang York à l'est du village;

ATTENDU QUE la municipalité désire profiter des travaux de réfection de la conduite d'eau potable sous le rang York à l'ouest du village afin d'implanter un compteur d'eau avant la limite de son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-095

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale, madame Julie Maurice à mandater tous les professionnels nécessaires pour l'achat soit :

- une firme d'arpentage pour le lotissement du terrain ;
- un notaire pour l'enregistrement de l'acte de vente ;

QUE le conseil mandate la directrice générale, madame Julie Maurice, et le maire, monsieur Robert Sylvestre pour négocier le prix d'achat du terrain nécessaire aux travaux d'implantation avec le propriétaire;

QUE tous les frais liés au dossier soient payés par le projet de réfection de la conduite d'eau potable sous le rang York à l'ouest du village et que la directrice générale soit autorisée à faire les paiements;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.4 Mandat – Contrat de la directrice générale

ATTENDU QU' un accord de principe a été conclu entre le conseil municipal et la directrice générale pour la renégociation de son contrat;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-096

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE le conseil mandate le maire, monsieur Robert Sylvestre pour la signature du contrat de la directrice générale;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4.5 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 673-21 amendant le règlement n° 657-20 sur la gestion contractuelle

2021-05-097

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bertrand à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 673-21 amendant le règlement n° 657-20 sur la gestion contractuelle.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2021-05-098

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 113 726,58 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'avril 2021 représentant la somme de 26 881,13 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois d’avril 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois d’avril 2021.

7.2 Octroi – Contrat de réfection chemin St-André

ATTENDU QU’ la Municipalité de Saint-Cuthbert procède à la réfection de la chaussée du chemin St-André et nous offre de poursuivre les travaux aux mêmes coûts que ceux déterminés à leur contrat avec la compagnie Maskimo Construction Inc. pour la portion de ce chemin qui se trouve sur le territoire de notre municipalité;

ATTENDU QU’ la Municipalité de Saint-Cuthbert a dûment fonctionné par appel d’offres public pour ses travaux de pavage tel qu’il est stipulé à la résolution du conseil municipal de Saint-Cuthbert 24-08-2020 du 31 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-099

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil accepte que Maskimo Construction Inc. poursuive ses travaux de réfection de chaussée sur la section du chemin St-André située sur le territoire de Saint-Barthélemy (d’une longueur d’environ 490 mètres), soit :

- rechargement de gravier de type granitique (0-20 mm) sur une épaisseur de 100 mm;
- pose d’un revêtement bitumineux de type EB-14 PG58-28 au taux de 150 kg/m²;
- pose d’un granulat bitumineux MR-5 pour le rehaussement de l’accotement;
- raccordement des entrées de cour;

QUE ce conseil alloue un budget d’un maximum de 70 000,00 \$ (taxes en sus) pour la réalisation des travaux;

QUE ce conseil accepte que la municipalité de Saint-Cuthbert facture la municipalité selon les quantités et surfaces réellement travaillées en y montrant le détail des travaux effectués;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement à même le fonds local – réfection et entretien des voies publiques.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l’unanimité

7.3 Embauche – Employés surnuméraires aux travaux publics

2021-05-100

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE le conseil municipal embauche :

- Joey Leclerc
- Marianne Bureau

pour occuper le poste de manœuvre surnuméraire au service des travaux publics aux conditions de travail énumérées dans la convention collective présentement en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l’unanimité

7.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 674-21 amendant le règlement n° 511-10 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité et d'abroger tous les autres règlements traitant du même sujet

2021-05-101

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Sylvain Labranche à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 674-21 amendant le règlement n° 511-10 ayant pour effet de fixer la limite de vitesse sur le territoire de la municipalité et d'abroger tous les autres règlements traitant du même sujet.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

8 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

9.1 Journée contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-102

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois d'avril 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois d'avril 2021.

10.2 Dérogation mineure – 653 chemin St-Edmond, lots 5 120 040 et 5 120 039

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure vise à permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire dans la marge avant de la propriété du 653, chemin Saint-Edmond située sur les lots 5 120 040 et 5 120 039.

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un bâtiment accessoire dans les marges latérales ou arrière de la propriété n'est pas possible et que la seule façon de respecter le règlement de zonage actuel cause un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne semble pas porter préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation vise des travaux qui font l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QU' en conformité avec les prescriptions du règlement de dérogations mineures, cette demande a fait l'objet d'une publication aux endroits désignés par le conseil en date du 15 avril 2021 ainsi que le site internet de la municipalité à pareille date;

CONSIDÉRANT le CCU, lors de leur réunion tenue le 26 avril 2021, recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-103

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil autorise la demande de dérogation mineure visant la propriété située au 653, chemin Saint-Edmond et correspondant aux lots 5 120 040 et 5 120 039. À la condition que la marge de recul de la ligne de lot avant de 7.5 mètres soit respectée.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

10.3 Adoption – Premier projet de règlement n° 670-21 amendant le règlement de lotissement n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures institutionnelles ainsi que de retirer le morcellement

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 286-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 8 mars 2021;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-104

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le premier projet de règlement n° 670-21 ayant comme titre « *Règlement n° 670-21 amendant le règlement de zonage n° 286-90 afin d'autoriser les lotissements dérogatoires pour des infrastructures municipales ainsi que de retirer le morcellement* » soit adopté

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'avril 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois d'avril 2021.

11.2 Achat – Radio portatif camp de jour

2021-05-105

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat d'un radio portatif tel que décrit à la soumission n° 4817 de Technicomm du 23 avril 2021 au montant de 299,99 \$, plus les taxes applicables.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11.3 Embauche – animateurs (rices) au camp de jour

2021-05-106

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil entérine l'embauche des animateurs (rices) du camp de jour 2021 :

- Laurie Rivard
- Camille Massé
- Noémie Boucher
- Émile Côté

aux conditions de travail énumérées dans la convention collective présentement en vigueur.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.4 Renouvellement – Loisirs sports Lanaudière

2021-05-107

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Loisir et Sport Lanaudière 2021-2022 dont le montant de la cotisation est de 100,00 \$;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.5 Octroi – Engazonnement du terrain du Skatepark

ATTENDU QUE le terrain du skatepark à engazonner à une superficie d'environ 4 900 pieds carrés;

EN CONSÉQUENCE,

2021-05-108

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil octroi le contrat de d'engazonnement du terrain du skatepark à l'entreprise Les gazons Tholano inc. pour la fourniture et l'installation de gazon en plaque selon la soumission du 1^{er} mai 2021 au montant de 0,50 \$ le pied carré, plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

12. DIVERS

13. Période de questions

Début : 20 h 24

Fin : 20 h 24

14. Levée de l'assemblée

2021-05-109

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé par madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 25

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.